

---

---

**Technologies de l'information —  
Techniques de sécurité — Systèmes de  
gestion de sécurité de l'information —  
Vue d'ensemble et vocabulaire**

*Information technology — Security techniques — Information  
security management systems — Overview and vocabulary*

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO/IEC 27000:2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5665de6f-750d-4304-82a7-97d06f6cd9f2/iso-iec-27000-2016)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5665de6f-750d-4304-82a7-97d06f6cd9f2/iso-iec-27000-2016>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO/IEC 27000:2016

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5665de6f-750d-4304-82a7-97d06f6cd9f2/iso-iec-27000-2016>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO/IEC 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401  
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland  
Tel. +41 22 749 01 11  
Fax +41 22 749 09 47  
copyright@iso.org  
www.iso.org

## Sommaire

Page

<b>Avant-propos</b> .....	<b>v</b>
<b>0 Introduction</b> .....	<b>1</b>
0.1 Vue d'ensemble.....	1
0.2 La famille de normes du SMSI.....	1
0.3 Objet de la présente Norme internationale.....	2
<b>1 Domaine d'application</b> .....	<b>2</b>
<b>2 Termes et définitions</b> .....	<b>3</b>
<b>3 Systèmes de management de la sécurité de l'information</b> .....	<b>15</b>
3.1 Généralités.....	15
3.2 Qu'est-ce qu'un SMSI?.....	15
3.2.1 Vue d'ensemble et principes.....	15
3.2.2 L'information.....	16
3.2.3 Sécurité de l'information.....	16
3.2.4 Management.....	17
3.2.5 Système de management.....	17
3.3 Approche processus.....	17
3.4 Raisons expliquant pourquoi un SMSI est important.....	17
3.5 Établissement, surveillance, maintenance et amélioration d'un SMSI.....	18
3.5.1 Vue d'ensemble.....	18
3.5.2 Identifier les exigences liées à la sécurité de l'information.....	19
3.5.3 Apprécier les risques liés à la sécurité de l'information.....	19
3.5.4 Traiter les risques liés à la sécurité de l'information.....	20
3.5.5 Sélectionner et mettre en œuvre les mesures de sécurité.....	20
3.5.6 Surveiller, mettre à jour et améliorer l'efficacité du SMSI.....	21
3.5.7 Amélioration continue.....	21
3.6 Facteurs critiques de succès du SMSI.....	22
3.7 Avantages de la famille de normes du SMSI.....	22
<b>4 La famille de normes du SMSI</b> .....	<b>23</b>
4.1 Information générales.....	23
4.2 Normes donnant une vue d'ensemble et décrivant la terminologie.....	24
4.2.1 ISO/IEC 27000 (la présente Norme internationale).....	24
4.3 Normes spécifiant des exigences.....	24
4.3.1 ISO/IEC 27001.....	24
4.3.2 ISO/IEC 27006.....	24
4.4 Normes décrivant des lignes directrices générales.....	25
4.4.1 ISO/IEC 27002.....	25
4.4.2 ISO/IEC 27003.....	25
4.4.3 ISO/IEC 27004.....	25
4.4.4 ISO/IEC 27005.....	25
4.4.5 ISO/IEC 27007.....	25
4.4.6 ISO/IEC/TR 27008.....	26
4.4.7 ISO/IEC 27013.....	26
4.4.8 ISO/IEC 27014.....	26
4.4.9 ISO/IEC/TR 27016.....	27
4.5 Normes décrivant des lignes directrices propres à un secteur.....	27
4.5.1 ISO/IEC 27010.....	27
4.5.2 ISO/IEC 27011.....	27
4.5.3 ISO/IEC/TR 27015.....	27
4.5.4 ISO/IEC 27017.....	28
4.5.5 ISO/IEC 27018.....	28
4.5.6 ISO/IEC/TR 27019.....	28
4.5.7 ISO 27799.....	29

<b>Annexe A</b> (informative) <b>Formes verbales utilisées pour exprimer des dispositions</b> .....	<b>30</b>
<b>Annexe B</b> (informative) <b>Termes et propriété des termes</b> .....	<b>31</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>35</b>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO/IEC 27000:2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5665de6f-750d-4304-82a7-97d06f6cd9f2/iso-iec-27000-2016)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5665de6f-750d-4304-82a7-97d06f6cd9f2/iso-iec-27000-2016>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et l'IEC (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de l'IEC participent à l'élaboration de Normes internationales par l'intermédiaire de comités techniques créés par l'organisme concerné pour traiter de domaines particuliers à une activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de l'IEC collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organismes internationaux, gouvernementaux et non gouvernementaux, en liaison avec l'ISO et l'IEC participent également aux travaux. Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et l'IEC ont créé un comité technique mixte, l'ISO/IEC JTC 1.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de document. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir <http://www.iso.org/directives>).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos — Informations supplémentaires](#).

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/IEC JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 27, *Techniques de sécurité des technologies de l'information*.

Cette quatrième édition annule et remplace la troisième édition (ISO/IEC 27000:2014), qui a fait l'objet d'une révision technique.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO/IEC 27000:2016](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5665de6f-750d-4304-82a7-97d06f6cd9f2/iso-iec-27000-2016>

# Technologies de l'information — Techniques de sécurité — Systèmes de gestion de sécurité de l'information — Vue d'ensemble et vocabulaire

## 0 Introduction

### 0.1 Vue d'ensemble

Les Normes internationales relatives aux systèmes de management fournissent un modèle en matière d'établissement et d'exploitation d'un système de management. Ce modèle comprend les caractéristiques que les experts dans le domaine s'accordent à reconnaître comme reflétant l'état de l'art au niveau international. Le sous-comité ISO/IEC JTC 1/SC 27 bénéficie de l'expérience d'un comité d'experts qui se consacre à l'élaboration des Normes internationales sur les systèmes de management pour la sécurité de l'information, connues également comme famille de normes du Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI).

Grâce à l'utilisation de la famille de normes du SMSI, les organismes peuvent élaborer et mettre en œuvre un cadre de référence pour gérer la sécurité de leurs actifs informationnels, y compris les informations financières, la propriété intellectuelle, les informations sur les employés, ou les informations qui leur sont confiées par des clients ou des tiers. Ils peuvent également utiliser ces normes pour se préparer à une évaluation indépendante de leurs SMSI en matière de protection de l'information.

### 0.2 La famille de normes du SMSI

La famille de normes du SMSI (voir [Article 4](#)) a pour objet d'aider les organismes de tous types et de toutes tailles à déployer et à exploiter un SMSI. Elle se compose des Normes internationales suivantes (indiquées ci-dessous par ordre numérique) regroupées sous le titre général *Technologies de l'information — Techniques de sécurité*:

- ISO/IEC 27000, *Systèmes de management de la sécurité de l'information — Vue d'ensemble et vocabulaire*
- ISO/IEC 27001, *Systèmes de management de la sécurité de l'information — Exigences*
- ISO/IEC 27002, *Code de bonnes pratiques pour le management de la sécurité de l'information*
- ISO/IEC 27003, *Lignes directrices pour la mise en œuvre du système de management de la sécurité de l'information*
- ISO/IEC 27004, *Management de la sécurité de l'information — Mesurage*
- ISO/IEC 27005, *Gestion des risques liés à la sécurité de l'information*
- ISO/IEC 27006, *Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management de la sécurité de l'information*
- ISO/IEC 27007, *Lignes directrices pour l'audit des systèmes de management de la sécurité de l'information*
- ISO/IEC/TR 27008, *Lignes directrices pour les auditeurs des contrôles de sécurité de l'information*
- ISO/IEC 27009, *Application de l'ISO/IEC 27001 à un secteur spécifique — Exigences*
- ISO/IEC 27010, *Gestion de la sécurité de l'information des communications intersectorielles et interorganisationnelles*

## ISO/IEC 27000:2016(F)

- ISO/IEC 27011, *Lignes directrices du management de la sécurité de l'information pour les organismes de télécommunications sur la base de l'ISO/IEC 27002*
- ISO/IEC 27013, *Guide sur la mise en œuvre intégrée de l'ISO/IEC 27001 et ISO/IEC 20000-1*
- ISO/IEC 27014, *Gouvernance de la sécurité de l'information*
- ISO/IEC/TR 27015, *Lignes directrices pour le management de la sécurité de l'information pour les services financiers*
- ISO/IEC/TR 27016, *Management de la sécurité de l'information — Économie organisationnelle*
- ISO/IEC 27017, *Code de bonnes pratiques pour les contrôles de sécurité de l'information fondés sur l'ISO/IEC 27002 pour les services du nuage*
- ISO/IEC 27018, *Code de bonnes pratiques pour la protection des informations personnelles identifiables (PII) dans l'informatique en nuage public agissant comme processeur de PII*
- ISO/IEC 27019, *Lignes directrices de management de la sécurité de l'information fondées sur l'ISO/IEC 27002 pour les systèmes de contrôle des processus spécifiques à l'industrie de l'énergie*

NOTE Le titre général « *Technologies de l'information — Techniques de sécurité* » indique que ces Normes internationales ont été élaborées par le comité technique mixte ISO/IEC JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 27, *Techniques de sécurité des technologies de l'information*.

Les Normes internationales qui font également partie de la famille de normes du SMSI, mais qui ne sont pas regroupées sous le même titre général, sont les suivantes:

- ISO 27799, *Informatique de santé — Management de la sécurité de l'information relative à la santé en utilisant l'ISO/IEC 27002*

### 0.3 Objet de la présente Norme internationale

La présente Norme internationale offre une vue d'ensemble des systèmes de management de la sécurité de l'information et définit les termes qui s'y rapportent.

NOTE L'[Annexe A](#) fournit des éclaircissements sur la façon dont les formes verbales sont utilisées pour exprimer des exigences et/ou des préconisations dans la famille de normes du SMSI.

La famille de normes du SMSI comporte des normes qui:

- a) définissent les exigences relatives à un SMSI et à ceux qui certifient de tels systèmes;
- b) apportent des informations directes, des préconisations et/ou une interprétation détaillées concernant le processus général visant à établir, mettre en œuvre, maintenir et améliorer un SMSI;
- c) présentent des lignes directrices propres à des secteurs particuliers en matière de SMSI;
- d) traitent de l'évaluation de la conformité d'un SMSI.

Les termes et les définitions fournis dans la présente Norme internationale:

- couvrent les termes et les définitions d'usage courant dans la famille de normes du SMSI;
- ne couvrent pas l'ensemble des termes et des définitions utilisés dans la famille de normes du SMSI;
- ne limitent pas la famille de normes du SMSI en définissant de nouveaux termes à utiliser.

## 1 Domaine d'application

La présente Norme internationale offre une vue d'ensemble des systèmes de management de la sécurité de l'information, ainsi que des termes et définitions d'usage courant dans la famille de normes du SMSI.

La présente Norme internationale est applicable à tous les types et à toutes les tailles d'organismes (par exemple: les entreprises commerciales, les organismes publics, les organismes à but non lucratif).

## 2 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent:

### 2.1

#### **contrôle d'accès**

moyens mis en œuvre pour assurer que l'accès aux actifs est autorisé et limité selon les *exigences* (2.63) propres à la sécurité et à l'activité métier

### 2.2

#### **modèle analytique**

algorithme ou calcul combinant une ou plusieurs *mesures élémentaires* (2.10) et/ou *mesures dérivées* (2.22) avec les *critères de décision* associés (2.21)

### 2.3

#### **attaque**

tentative de détruire, de rendre public, de modifier, d'invalider, de voler ou d'utiliser sans autorisation un actif, ou de faire un usage non autorisé de celui-ci

### 2.4

#### **attribut**

propriété ou caractéristique d'un *objet* (2.55) qui peut être distingué quantitativement ou qualitativement par des moyens humains ou automatiques

[SOURCE: ISO/IEC 15939:2007, 2.2, modifiée — Le terme « entité » a été remplacé par « objet » dans la définition.]

ISO/IEC 27000:2016

### 2.5

#### **audit**

*processus* (2.61) méthodique, indépendant et documenté permettant d'obtenir des preuves d'audit et de les évaluer de manière objective pour déterminer dans quelle mesure les critères d'audit sont satisfaits

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5665de6f-750d-4304-82a7-97d06f6cd9f2/iso-iec-27000-2016>

Note 1 à l'article: Un audit peut être interne (audit de première partie), externe (audit de seconde ou de tierce partie) ou combiné (associant deux disciplines ou plus).

Note 2 à l'article: Les termes « preuves d'audit » et « critères d'audit » sont définis dans l'ISO 19011.

### 2.6

#### **champ de l'audit**

étendue et limites d'un *audit* (2.5)

[SOURCE: ISO 19011:2011, 3.14, modifiée — Suppression de la note 1 à l'article.]

### 2.7

#### **authentification**

méthode permettant de garantir qu'une caractéristique revendiquée pour une entité est correcte

### 2.8

#### **authenticité**

propriété selon laquelle une entité est ce qu'elle revendique être

### 2.9

#### **disponibilité**

propriété d'être accessible et utilisable à la demande par une entité autorisée

**2.10**

**mesure élémentaire**

*mesure* (2.47) définie en fonction d'un *attribut* (2.4) et de la méthode de mesurage spécifiée pour le quantifier

[SOURCE: ISO/IEC 15939:2007, 2.3, modifiée — Suppression de la note 2 à l'article.]

Note 1 à l'article: Une mesure élémentaire est fonctionnellement indépendante des autres *mesures* (2.47).

**2.11**

**compétence**

capacité à appliquer des connaissances et des aptitudes pour obtenir les résultats escomptés

**2.12**

**confidentialité**

propriété selon laquelle l'information n'est pas diffusée ni divulguée à des personnes, des entités ou des *processus* (2.61) non autorisés

**2.13**

**conformité**

satisfaction d'une *exigence* (2.63)

Note 1 à l'article: Le terme anglais « conformance » est un synonyme, mais il est déconseillé.

**2.14**

**conséquence**

effet d'un *événement* (2.25) affectant les *objectifs* (2.56)

[SOURCE: Guide ISO 73:2009, 3.6.1.3, modifié]

Note 1 à l'article: Un *événement* (2.25) peut entraîner une série de conséquences.

Note 2 à l'article: Une conséquence peut être certaine ou incertaine. Dans le contexte de la *sécurité de l'information* (2.33), elle est généralement négative.

Note 3 à l'article: Les conséquences peuvent être exprimées de façon qualitative ou quantitative.

Note 4 à l'article: Des conséquences initiales peuvent déclencher des réactions en chaîne.

**2.15**

**amélioration continue**

activité régulière destinée à améliorer les *performances* (2.59)

**2.16**

**mesure de sécurité**

mesure qui modifie un *risque* (2.68)

[SOURCE: Guide ISO 73:2009, 3.8.1.1]

Note 1 à l'article: Les mesures de sécurité comprennent tous les *processus* (2.61), *politiques* (2.60), dispositifs, pratiques ou autres actions qui modifient un *risque* (2.68).

Note 2 à l'article: Les mesures de sécurité ne peuvent pas toujours aboutir à la modification voulue ou supposée.

**2.17**

**objectif d'une mesure de sécurité**

déclaration décrivant ce qui est attendu de la mise en œuvre des *mesures de sécurité* (2.16)

**2.18**

**correction**

action visant à éliminer une *non-conformité* (2.53) détectée

**2.19****action corrective**

action visant à éliminer la cause d'une *non-conformité* (2.53) et à empêcher qu'elle ne se répète

**2.20****données**

ensemble des valeurs attribuées aux *mesures élémentaires* (2.10), *mesures dérivées* (2.22) et/ou aux *indicateurs* (2.30)

[SOURCE: ISO/IEC 15939:2007, 2.4, modifiée — Ajout de la note 1 à l'article.]

Note 1 à l'article: Cette définition s'applique uniquement dans le contexte de l'ISO/IEC 27004.

**2.21****critères de décision**

seuils, cibles ou modèles utilisés pour déterminer la nécessité d'une action ou d'un complément d'enquête, ou pour décrire le niveau de confiance dans un résultat donné

[SOURCE: ISO/IEC 15939:2007, 2.7]

**2.22****mesure dérivée**

*mesure* (2.47) définie en fonction d'au moins deux *mesures élémentaires* (2.10)

[SOURCE: ISO/IEC 15939:2007, 2.8, modifiée — Suppression de la note 1 à l'article.]

**2.23****informations documentées**

informations devant être contrôlées et mises à jour par un *organisme* (2.57) et le support sur lequel elles sont stockées

Note 1 à l'article: Les informations documentées peuvent être dans n'importe quel format, sur n'importe quel support et provenir de n'importe quelle source

Note 2 à l'article: Les informations documentées peuvent se rapporter:

- au *système de management* (2.46) et aux *processus* (2.61) associés;
- aux informations créées pour permettre à l'*organisme* (2.57) de fonctionner (documentation);
- aux preuves des résultats obtenus (enregistrements).

**2.24****efficacité**

niveau de réalisation des activités planifiées et d'obtention des résultats escomptés

**2.25****événement**

occurrence ou changement d'un ensemble particulier de circonstances

[SOURCE: Guide ISO 73:2009, 3.5.1.3, modifié — Suppression de la note 4 à l'article.]

Note 1 à l'article: Un événement peut être unique ou se reproduire. Il peut avoir plusieurs causes.

Note 2 à l'article: Un événement peut consister en quelque chose qui ne se produit pas.

Note 3 à l'article: Un événement peut parfois être qualifié « d'incident » ou « d'accident ».

## 2.26

### management exécutif

personne ou groupe de personnes ayant reçu des *instances dirigeantes* (2.29) la responsabilité de la mise en œuvre des stratégies et politiques afin d'atteindre les objectifs de l'*organisme* (2.57)

Note 1 à l'article: Le management exécutif est parfois appelé la *direction* (2.84). Il peut comprendre les présidents directeurs généraux, les directeurs financiers, les directeurs des systèmes d'information et autres fonctions similaires.

## 2.27

### contexte externe

environnement externe dans lequel l'organisme cherche à atteindre ses *objectifs* (2.56)

[SOURCE: Guide ISO 73:2009, 3.3.1.1]

Note 1 à l'article: Le contexte externe peut inclure les aspects suivants:

- l'environnement culturel, social, politique, légal, réglementaire, financier, technologique, économique, naturel et concurrentiel, au niveau international, national, régional ou local;
- les facteurs clés et tendances ayant un impact déterminant sur les *objectifs* (2.56) de l'*organisme* (2.57);
- les relations avec les *parties prenantes* (2.82) externes, les perceptions et valeurs relatives à celles-ci.

## 2.28

### gouvernance de la sécurité de l'information

système par lequel un *organisme* (2.57) conduit et supervise les activités liées à la *sécurité de l'information* (2.33)

## 2.29

### instances dirigeantes

personne ou groupe de personnes ayant la responsabilité des *performances* (2.59) et de la conformité de l'*organisme* (2.57)

Note 1 à l'article: Dans certaines juridictions, les instances dirigeantes peuvent être constituées d'un conseil d'administration.

## 2.30

### indicateur

*mesure* (2.47) qui fournit une estimation ou une évaluation des *attributs* (2.4) spécifiés à partir d'un *modèle analytique* (2.2) concernant les *besoins d'information* (2.31) définis

## 2.31

### besoin d'information

information nécessaire pour gérer les *objectifs* (2.56), les buts, les risques et les problèmes

[SOURCE: ISO/IEC 15939:2007, 2.12]

## 2.32

### moyens de traitement de l'information

tout système, service ou infrastructure de traitement de l'information, ou le local les abritant

## 2.33

### sécurité de l'information

protection de la *confidentialité* (2.12), de l'*intégrité* (2.40) et de la *disponibilité* (2.9) de l'information

Note 1 à l'article: En outre, d'autres propriétés, telles que l'*authenticité* (2.8), l'imputabilité, la *non-répudiation* (2.54) et la *fiabilité* (2.62) peuvent également être concernées.

## 2.34

### continuité de la sécurité de l'information

*processus* (2.61) et procédures visant à assurer la continuité des opérations liées à la *sécurité de l'information* (2.33)

**2.35****événement lié à la sécurité de l'information**

occurrence identifiée de l'état d'un système, d'un service ou d'un réseau indiquant une faille possible dans la *politique* (2.60) de *sécurité de l'information* (2.33) ou un échec des *mesures de sécurité* (2.16), ou encore une situation inconnue jusqu'alors et pouvant relever de la sécurité

**2.36****incident lié à la sécurité de l'information**

un ou plusieurs *événements liés à la sécurité de l'information* (2.35), indésirables ou inattendus, présentant une probabilité forte de compromettre les opérations liées à l'activité de l'organisme et de menacer la *sécurité de l'information* (2.33)

**2.37****gestion des incidents liés à la sécurité de l'information**

*processus* (2.61) visant à détecter, rapporter, apprécier, gérer et résoudre les *incidents liés à la sécurité de l'information* (2.36), ainsi qu'à en tirer des enseignements

**2.38****communauté de partage d'informations**

groupe d'*organismes* (2.57) qui s'accordent pour partager les informations

Note 1 à l'article: Un *organisme* (2.57) peut être un individu.

**2.39****système d'information**

applications, services, actifs informationnels ou autres composants permettant de gérer l'information

**2.40****intégrité**

propriété d'exactitude et de complétude

**2.41****partie intéressée**

personne ou *organisme* (2.57) susceptible d'affecter, d'être affecté ou de se sentir lui-même affecté par une décision ou une activité

**2.42****contexte interne**

environnement interne dans lequel l'*organisme* (2.57) cherche à atteindre ses objectifs

[SOURCE: Guide ISO 73:2009, 3.3.1.2]

Note 1 à l'article: Le contexte interne peut inclure les aspects suivants:

- la gouvernance, la structure organisationnelle, les rôles et les responsabilités;
- les *politiques* (2.60), *objectifs* (2.56) et stratégies mises en place pour atteindre ces derniers;
- les capacités, en termes de ressources et de connaissances (par exemple: capital, temps, personnel, *processus* (2.61), systèmes et technologies);
- les *systèmes d'information* (2.39), flux d'information et *processus* (2.61) de prise de décision (formels et informels);
- les relations avec les *parties prenantes* (2.82) internes, les perceptions et valeurs associées à celles-ci;
- la culture de l'*organisme* (2.57);
- les normes, lignes directrices et modèles adoptés par l'*organisme* (2.57);
- la forme et l'étendue des relations contractuelles.